

MAIRIE
de



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 3 octobre 2014

THIVERVAL-GRIGNON

L'an deux mille quatorze, le 3 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents : Messieurs Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Laurent MEULENYSER, Jason REGNIER, Dominique TRUFFAULT, Bertrand VACHETTE et Mesdames Liliane BAYANO, Hélène COME, Marie GARCIA, Nadine GOHARD, Sandrine JOURNÉ, Catherine LANEN et Laurence VAUVERT.

Monsieur Michel BUXERAUD donne pouvoir à Monsieur Daniel BOSSE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2014 est adopté à l'unanimité, après amendement.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le retrait du point 5 (demande de prorogation des opérations non réalisées à ce jour du contrat rural) qui ne nécessite pas de délibération, mais un courrier à la Région et au Département.

Monsieur le Maire demande son remplacement par une délibération permettant le reversement du produit de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité, pour 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de porter à l'ordre du jour ce point supplémentaire.

1. Délibération relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire explique que la délibération de délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire prise le 28 mars 2014 est à reprendre, car incomplète.

Cette délibération permet à la Mairie de fonctionner, sans avoir recours incessant aux décisions du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de déléguer au Maire les pouvoirs énumérés.

2. Délibérations autorisant le Maire à contracter un prêt relais et une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France

Monsieur le Maire confirme l'acquisition des parcelles de Folleville, dont la signature a eu lieu le vendredi 26 septembre 2014, pour un montant de 1 050 000€, payables en 5 annuités de 210 000€, sans intérêts.

Sur les 8 hectares acquis, il est prévu d'en céder environ 1,2 hectare, pour la réalisation d'un projet immobilier.

La vente devrait rapporter entre 2,5 à 3 millions d'euros et la plus-value sera partagée pour moitié entre la commune et l'Etat.

Monsieur le Maire précise que ce dossier est piloté par la Direction des Finances Publiques.

C'est une excellente opération pour la commune qui doit permettre d'offrir 9 hectares de terrain aux habitants, de nouvelles habitations et des équipements publics (locaux associatifs, artisanaux et le nouveau centre de loisirs).

La revente partielle est prévue dans le semestre à venir, mais pourra demander un délai supplémentaire d'une année, en cas de recours d'agriculteurs sur une parcelle actuellement classée en zone naturelle.

Il pourrait alors être fait usage de la ligne de trésorerie.

Actuellement, l'appel d'offre pour recruter un architecte est en cours qui aura pour mission de définir le programme et les intentions architecturales et environnementales de la Municipalité, dans un cahier des charges.

Un second appel d'offres sera ensuite lancé pour choisir un constructeur et/ou un constructeur/bailleur pour le locatif.

Bertrand VACHETTE demande à quel horizon les nouveaux habitants arriveront sur la commune.

Monsieur le Maire explique que le second appel d'offre sera lancé avec une clause de révision du PLU. Il rappelle qu'il n'y aura pas de logements sociaux car la vente n'équilibrerait pas le projet et qu'il n'y a pas d'obligation légale.

Sandrine JOURNÉ demande s'il y aura bien 80 logements. Monsieur le Maire confirme et explique qu'il y aura une répartition entre maisons individuelles et logements collectifs.

Laurent MEULENYSER précise que la moitié du programme devrait être en primo-accession.

Catherine LANEN explique que les petits logements favorisent la rotation.

En termes d'attribution du locatif, Monsieur le Maire dit que la Mairie ne sera pas le bailleur mais aura une « priorité ».

Nadine GOHARD dit que le choix peut-être de prendre un certain nombre de logements en gestion directe.

Sandrine JOURNÉ demande si l'offre est conforme à la demande. Monsieur le Maire répond qu'une dizaine de personnes l'ont sollicité à ce jour, alors que rien n'est encore engagé.

Dominique TRUFFAULT demande si la Caisse d'épargne (CE) est performante. Monsieur le Maire dit que la CE se positionne comme la banque des collectivités, depuis le départ de DEXIA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à contracter un prêt relais et une ligne de trésorerie.

3. Décision Modificative n°2 (DM2)

Monsieur le Maire explique que l'achat de Folleville nécessite des inscriptions budgétaires présentées dans la DM2.

Cette DM est également l'occasion d'affecter les crédits restants en « dépenses imprévues ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la DM2.

4. Demande de prorogation des opérations non réalisées à ce jour du contrat rural

Point supprimé

Monsieur le Maire explique qu'il ne présente pas ce point car la prorogation nécessite un courrier motivé auprès de la Région et du Département.

Rappel du contrat rural :

3 opérations financées sur 5 ans dont l'une doit représenter 50% du coût total du contrat.

Les projets doivent concerner la mise en valeur du patrimoine ou le domaine socio-culturel.

1^{ère} opération réalisée : l'aménagement des abords de l'école maternelle

Les 2 autres (non réalisées) : la rénovation du pont planté et la mise en valeur du réservoir à Grignon.

Remplacé par :

Délibération pour le reversement du produit de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'électricité par le SEY (Syndicat d'énergie des Yvelines).

Monsieur le Maire rappelle que les représentants à ce syndicat sont Liliane BAYANO et Daniel BOSSE et explique que la loi a changé et qu'il faut délibérer pour autoriser le SEY à rembourser la commune du produit de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'électricité, à partir de 2015.

Pour information, le produit s'élève à environ 5 000€ en 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce reversement..

5. Transfert de charges intercommunalité

Monsieur le Maire explique que c'est une délibération de principe car notre commune n'est pas concernée. Cette mesure s'applique aux 24 nouvelles communes de Cœur d'Yvelines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que la Restauration scolaire est une compétence intercommunale sous marché public, pour l'instant avec des lots par commune.

Hélène COME dit que les parents ne parlent pas de problème de qualité mais d'équilibre alimentaire.

Monsieur le Maire dit qu'il a demandé aux agents de ne pas modifier le plan alimentaire prédéfini par la diététicienne de la société.

Laurence VAUVERT dit être satisfaite de ne plus jeter de nourriture.

Messieurs VACHETTE et TRUFFAULT expriment l'idée de vérifier en allant déjeuner un midi sur le restaurant d'enfants de Grignon. Monsieur le Maire rappelle que c'est possible en réservant une semaine à l'avance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

Tour de table :

L'anglais à l'école :

Hélène COME explique que le directeur de l'école a obtenu une réponse positive de l'Inspectrice, nouvellement arrivée qui va détacher un enseignant de la circonscription, à raison de 54 heures pour les CM1 et CM2.

Monsieur le Maire rappelle que, pendant très longtemps, la commune a compensé une compétence pourtant obligatoire de l'Etat.

Sandrine JOURNÉ dit que la « pression » des parents a permis aux démarches de l'école d'aboutir.

Laurence VAUVERT explique qu'à SAINT GERMAIN DE LA GRANGE, 2 enseignants sur 3 sont habilités et en profite pour faire un retour sur la dernière réunion de l'AME (association des Maires Adjoints à l'éducation) qui permet à 77 adjoints d'échanger.

Concernant la réforme des rythmes scolaires, la situation est bonne à THIVERVAL-GRIGNON par rapport à bon nombre d'autres communes en difficulté.

Il semblerait qu'on soit les seuls à avoir choisi la formule « études » gratuites.

Hélène COME dit que l'équipe enseignante trouve le système efficace. Sandrine JOURNÉ dit que certains parents regrettent qu'il n'y ait pas de Temps d'Activité Périscolaires (TAP).

Hélène COME rappelle le coût très onéreux des intervenants extérieurs.

Informations Travaux :

Daniel BOSSE explique que le trottoir pour descendre à la gare de PLAISIR va être achevé d'ici à 15 jours.

Commission « sécurité routière » :

Monsieur le Maire rappelle que cette commission communale doit se saisir du plan de circulation, du stationnement, du cheminement piétonnier et à 2 roues et de toutes questions relatives à la sécurité des personnes.

Inscriptions des conseillers municipaux volontaires auprès du secrétaire générale.

Il est rappelé que le stationnement devant l'école est interdit pour ne pas encombrer l'arrêt de bus.

appel au civisme de tous

Aires de jeux :

Laurent MEULENYSER s'interroge sur l'état des aires de jeux.

Un état des lieux avec diagnostic par une entreprise spécialisée est en cours. Du sable est en commande pour mettre à niveau les zones de chute

A NOTER : si un ou plusieurs jeux ne sont plus conformes, il faudra les retirer.

Ramassage des déchets à Folleville :

Hélène COME intervient pour dire que cette journée s'est très bien passée, dans une ambiance conviviale. Journée de sensibilisation, avec rigolade et barbecue au programme. Le groupe est constitué mais se renouvelle peu.

Folleville :

Sandrine JOURNÉ propose l'implantation d'un cabinet médical ou paramédical

Voyage des enfants :

Nadine GOHARD ouvre la réflexion sur la possibilité d'ouvrir un séjour linguistique dans l'offre qui est faite par la commune.

Marché de Noël :

Le 13 décembre 2014, en soirée

Hélène COME (16h-18h), Jason REGNIER et Laurent MEULENYSER se portent volontaires pour tenir le stand buvette.

Questions diverses :

Dominique TRUFFAULT : 1 sapin est à couper sur l'aire de jeux de Grignon

Hélène COME : regrette quelques nuisances en période d'intégration des étudiants à l'AGRO

Didier BRILLANT : souhaite qu'on rappelle aux habitants que les poubelles doivent être rentrées entre 2 collectes.

Prochain Conseil Municipal prévu dernier vendredi d'octobre ou de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.